



L'esprit coopératif,
ça change l'immobilier.

BARÈME D'HONORAIRES

ORPI MOUGEL IMMOBILIER

04 13 92 06 84

mougelimmobilier@orpi.com

6 Rue Maréchal Joffre, La Ciotat (13600)





BARÈME D'HONORAIRES DE GESTION ^{TTC}

au 01/09/2023

NOS PRESTATIONS	SIMPLICITÉ	SÉRÉNITÉ
Mise en place du mandat de gestion	○	○
Envoi de l'avis d'échéance et délivrance d'une quittance de loyer	○	○
Encaissement des loyers et charges	○	○
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice	○	○
Paiement des charges de copropriété au syndic	○	○
Régularisation des charges de copropriété au près du locataire	○	○
Gestion du préavis locataire et du congé donné par le bailleur	○	○
Émission de l'aide à la déclaration des revenus fonciers	○	○
Demande de devis, suivi des travaux et règlements des fournisseurs	○	○
Gestion du recouvrement amiable	○	○
Ouverture et suivi d'une procédure contentieuse liée aux impayés locatifs	○	○
Espace personnel digital pour le suivi de votre location en temps réel	○	○
Garantie des loyers impayés (GLI) jusqu'à 90 000€		○
Gestion et suivi des impayés avec l'assureur		○
Protection juridique à concurrence d'un capital maximum de 16 000€		○
Détérioration immobilière à hauteur de 10 000€		○

8 %

+ 2,5 %



Les honoraires de gestion s'appliquent sur les sommes encaissées.

BARÈME D'HONORAIRES DE LOCATION ^{TTC}

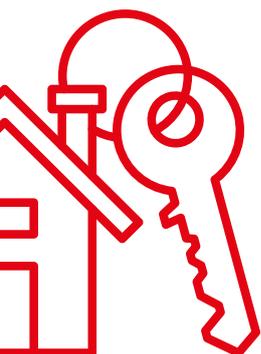
au 01/09/2023

	CHARGE BAILLEUR	CHARGE LOCATAIRE
LOCAUX D'HABITATION Prix au mètre carré de surface habitable		
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail (<i>zones tendues</i>)	10 € / m ²	10 € / m ²
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / m ²	3 € / m ²
Entremise et négociation	100 €	×
LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS		
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux	15% du loyer annuel	15% du loyer annuel
GARAGES ET PARKING		
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux	150 €	150 €
PRESTATIONS ANNEXES		
Rédaction d'un bail code civil	1 mois de loyer	1 mois de loyer
Rédaction d'un bail commercial ou professionnel sans réalisation de la mise en location	1 200 €	×
Avenant au bail	200 €	200 €

HONORAIRES DE LOCATION

Les honoraires de location pour les locaux d'habitation (loi du 6 juillet 1989) sont réglementés par la loi Alur.

Le montant des honoraires réglés par le locataire ne peut être supérieur au montant réglé par le bailleur.



LOCATION SANS GESTION

Notre agence peut effectuer la mise en location de votre bien sans en assurer la gestion.

Bien sélectionner votre futur locataire est essentiel pour sécuriser votre investissement et assurer une location pérenne.

NOS ASSURANCES CONTRE LES IMPAYÉS LOCATIFS

IMPAYÉS LOCATIFS	CAUTION ORPI	GLI
Indemnisation des loyers et charges	○	○
Absence de franchise	○	○
Protection juridique	○	○
Détérioration immobilière		○
	GRATUITE*	2,5 %

S'applique sur les sommes quittancées

NOS ASSURANCES IMMOBILIÈRES

	BAILLEUR	LOCATAIRE
Assurance propriétaire non-occupant	○	
Assurance multirisques habitation		○

CAUTION ORPI

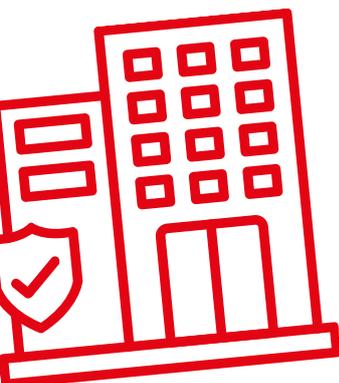
Notre agence se porte caution **gratuitement*** pour votre futur locataire et vous indemnise en cas d'impayés locatifs.



RESPONSABILITÉ CIVILE

Depuis la loi Alur, les propriétaires de biens situés en copropriété doivent obligatoirement s'assurer en responsabilité civile.

Pour se conformer à la loi, vous pouvez souscrire une assurance propriétaire non-occupant (PNO) qui couvre la responsabilité civile.





BARÈME D'HONORAIRES DE TRANSACTION

CHARGE VENDEUR
AU 01/09/2023

	MONTANT TTC
IMMOBILIER RÉSIDENTIEL	
Prix de vente jusqu'à 64 000€	Forfait de 5 000€
Prix de vente compris entre 65 000€ et 100 000€	8%
Prix de vente compris entre 101 000 € et 200 000 €	7%
Prix de vente compris entre 201 000 € et 300 000 €	6%
Prix de vente supérieur à 300 000 €	5%

GARAGE & PARKING	
Forfait de 5 000 €	

TERRAIN NU	
Forfait de 12%	

IMMOBILIER D'ENTREPRISE	
Forfait de 10%	

	MONTANT HT
FONDS DE COMMERCE & DROIT AU BAIL	
Prix de vente inférieur à 25 000€	Forfait de 5 000€
Prix de vente compris entre 25 001€ et 50 000€	Forfait de 7 500€
Prix de vente compris entre 50 001 € et 100 000 €	Forfait de 10 000€
Prix de vente supérieur à 100 001 €	10%

Les fourchettes des montants d'honoraires ne sont pas cumulatives et la commission d'agence est basée sur la valeur vénale du bien immobilier. Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Lorsque les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, la mention est précisée dans l'annonce.



Orpi